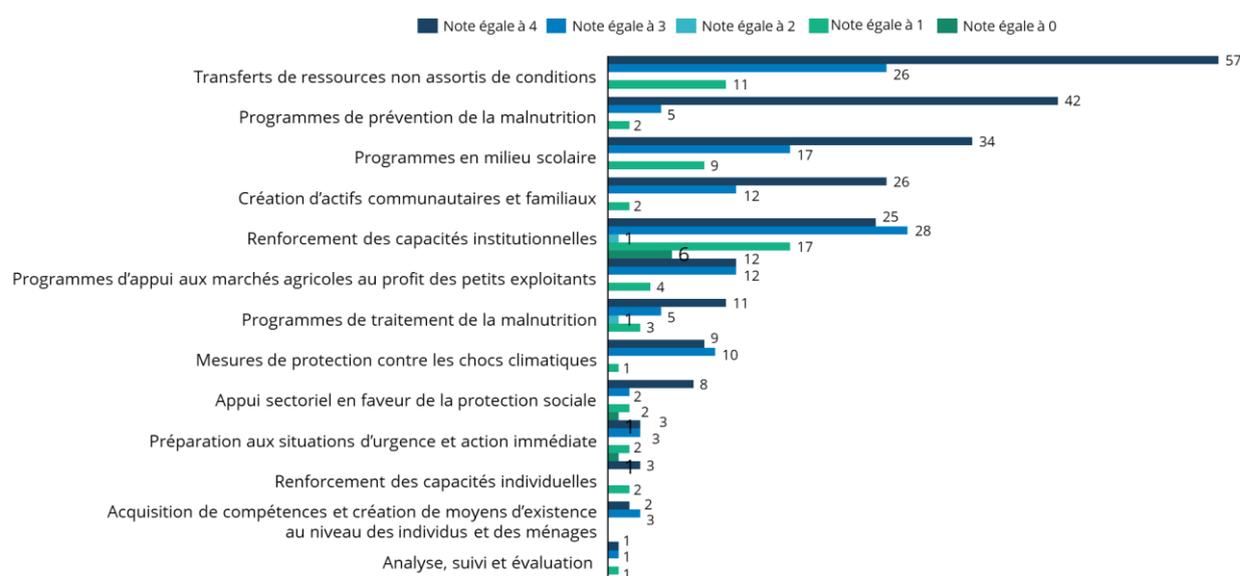


ANNEXE VI: MARQUEUR DE L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES ET DE L'ÂGE

1. Le marqueur de l'égalité femmes-hommes et de l'âge est l'outil numérique obligatoire que le PAM utilise pour mesurer la prise en compte des questions liées à la problématique femmes-hommes et à l'âge dans les activités des plans stratégiques de pays (PSP) aux étapes de la conception, de la mise en œuvre, du suivi et de l'établissement de rapports¹. Sur les 26 PSP ou PSP provisoires soumis au Conseil d'administration en 2023, 16 ont eu une note de 4² et 10 une note de 3³ au stade de la conception.
2. En 2023, tous les bureaux de pays dotés d'un PSP ou d'un PSP provisoire en cours ont calculé les notes correspondant au marqueur pour chaque activité de leur PSP au stade de la mise en œuvre. Ces notes ont ensuite été rapportées automatiquement dans la partie de leur rapport annuel consacrée à la performance des programmes.

Figure 1: Notes attribuées aux activités des plans stratégiques de pays au regard du marqueur de l'égalité femmes-hommes et de l'âge au stade de la mise en œuvre, par catégorie d'activités du Cadre de résultats institutionnels (2023)



3. La figure 1 présente une analyse comparative de l'ensemble des notes attribuées aux activités des PSP en 2023 au regard du marqueur de l'égalité femmes-hommes et de l'âge au stade de la mise en œuvre, en regroupant les activités en fonction des catégories mentionnées dans le Cadre de résultats institutionnels. Comme en 2022, les transferts de ressources non assortis de conditions, les programmes de prévention de la malnutrition et les programmes en milieu scolaire sont les catégories qui comptent le plus grand nombre d'activités ayant obtenu la note de 4 selon ce marqueur.

¹ Le marqueur de l'égalité femmes-hommes et de l'âge mesure la prise en compte des questions liées à la problématique femmes-hommes et à l'âge dans les programmes du PAM aux stades de la conception et de la mise en œuvre. Les plans stratégiques de pays qui sont présentés au Conseil d'administration pour approbation doivent avoir une note de 3 au minimum au stade de la conception. On trouvera de plus amples informations dans la [boîte à outils du PAM relative à la problématique femmes-hommes](#).

² Égypte, Équateur, Guinée-Bissau, Honduras, Inde, Jordanie, Kenya, Kirghizistan, Liban, Nigéria, Pakistan, République centrafricaine, Sri Lanka, Tadjikistan, Timor-Leste et Yémen.

³ État plurinational de Bolivie, République islamique d'Iran, Libye, État de Palestine, Pérou, Soudan du Sud, Thaïlande, Türkiye, République bolivarienne du Venezuela et Zambie.

4. On trouvera dans le tableau 1 un récapitulatif des résultats obtenus en 2023 au stade de la mise en œuvre ainsi que des informations détaillées sur la prise en compte de la problématique femmes-hommes dans le cadre des différentes activités du PAM⁴. Les résultats sont donnés tant pour les nouvelles catégories d'activités du Cadre de résultats institutionnels que pour les anciennes catégories. Étant donné que les bureaux de pays ne sont pas tenus de remplir les questionnaires concernant la prise en compte de la problématique femmes-hommes dans les activités relatives à la logistique, à la chaîne d'approvisionnement et aux communications d'urgence, ces catégories ne figurent pas dans le tableau.

Tableau 1: Marqueur de l'égalité femmes-hommes et de l'âge, au stade de la mise en œuvre, par catégorie d'activités (2023)

Catégorie d'activités figurant dans le Cadre de résultats institutionnels	Nombre d'activités dans les PSP	Note égale à 4 (%)	Note égale à 3 (%)	Note égale à 2 (%)	Note égale à 1 (%)	Note égale à 0 (%)
Transferts de ressources non assortis de conditions	94	61	28	0	12	0
Renforcement des capacités institutionnelles (<i>catégorie du Cadre de résultats institutionnels précédent</i>)	77	32	36	1	22	8
Programmes en milieu scolaire	60	57	28	0	15	0
Programmes de prévention de la malnutrition	49	86	10	0	4	0
Création d'actifs communautaires et familiaux	40	65	30	0	5	0
Programmes d'appui aux marchés agricoles au profit des petits exploitants	28	43	43	0	14	0
Programmes de traitement de la malnutrition	20	55	25	5	15	0
Mesures de protection contre les chocs climatiques	20	45	50	0	5	0
Appui sectoriel en faveur de la protection sociale	13	62	15	0	15	8
Préparation aux situations d'urgence et action immédiate	9	33	33	0	22	11
Renforcement des capacités individuelles (<i>catégorie figurant dans le Cadre de résultats institutionnels précédent</i>)	5	60	0	0	40	0

⁴ En 2023, le nombre de pays ayant fait état de la note 3 ou 4 au stade de la mise en œuvre a augmenté, et 84 pour cent des activités des PSP ont reçu l'une ou l'autre de ces deux notes en 2023, contre 75 pour cent en 2022. Le nombre d'activités des PSP ayant reçu la note 0, 1 ou 2 a quant à lui diminué (16 pour cent de l'ensemble des activités en 2023, contre 25 pour cent en 2022).

Catégorie d'activités figurant dans le Cadre de résultats institutionnels	Nombre d'activités dans les PSP	Note égale à 4 (%)	Note égale à 3 (%)	Note égale à 2 (%)	Note égale à 1 (%)	Note égale à 0 (%)
Acquisition de compétences et création de moyens d'existence au niveau des individus et des ménages	5	40	60	0	0	0
Analyse, suivi et évaluation <i>(catégorie figurant dans le Cadre de résultats institutionnels précédent)</i>	3	33	33	0	33	0
Nombre total d'activités	423	233 (55%)	124 (29%)	2 (1%)	56 (13%)	8 (2%)